



**Championnat National UGSEL de Badminton
Benjamins(e) et Minimes Filles & Garçons
les 5 et 6 juin 2019 à BEAUVAIS (60)**



UGSEL Nationale
277, rue Saint-Jacques 75240 PARIS Cedex 05
Tél : 01. 44. 41. 01. 55 Fax : 01.43.29.96.88
Contact : f-mory@ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<u>ORGANISATEUR</u>	UgseL 60 : 60 rue de Pontoise – BP50504 - 60026 BEAUVAIS Nicolas BIGOT Tél : 06 24 47 92 58
<u>LIEU de Compétition</u>	Salles des sports de la ville de Beauvais Individuel : Gymnase université (BG) : rue Suzanne Lenglen 60000 BEAUVAIS Gymnase Saint Esprit (BF) : 35 rue du Caurroy 60000 BEAUVAIS Gymnase F. Faure (MG) : 10 rue du tour de ville 60000 BEAUVAIS Gymnase L. Lagrange (MF) : rue Louis Roger 60000 BEAUVAIS Equipes : Gymnase Saint Esprit (BENJAMINS) Gymnase université (MINIMES) Gymnase Allonne (finales) : 11 Chemin des Coutumes, 60000 Allonne
<u>ACCUEIL</u>	LE PASSAGE PAR L'ACCUEIL EST OBLIGATOIRE -Individuel : Mardi 5 juin de 16h00 à 19h00 à la salle des sports du St Esprit Beauvais -Equipe : Mercredi 6 Juin de 16h30 à 18h30 à la salle des sports du St Esprit Beauvais Si vous ne pouvez pas vous présenter la veille, un accueil sera possible le matin de 7h30 à 8h15 dans la salle concernée (après avoir contacté l'organisateur la veille pour confirmer la participation du ou des élèves)
<u>QUESTIONNAIRE</u>	A renvoyer à l'UGSEL 60 IMPERATIVEMENT pour le vendredi 24 mai 2019 par mail adjoint.ugsel.60@sfr.fr
<u>HEBERGEMENT</u>	Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL 60. Une liste d'hébergement est en ligne sur le site de l'UGSEL nationale.
<u>RESTAURATION</u>	Mardi soir : à l'institution Saint Esprit Beauvais – rue du Caurroy – 60000 BEAUVAIS Mercredi midi : dans les salles (spécifier la salle au moment de l'inscription) Mercredi soir : à l'institution Saint Esprit Beauvais – rue du Caurroy – 60000 BEAUVAIS Jeudi midi : dans les salles (spécifier la salle au moment de l'inscription) Jeudi soir : possibilité de commander un pique-nique. Tous les repas et paniers repas commandés seront facturés et non remboursables. Passé le vendredi 24 mai, aucune commande ne sera prise en compte.
<u>DROIT D'ENGAGEMENT</u>	11.50 € par compétiteur.
<u>BUVETTE/COLLATION</u>	Une buvette est prévue sur place
<u>TRANSPORT</u>	Pas de transport organisé par l'UGSEL 60. Une navette sera prévue le jeudi matin au départ des hôtels : B&B, 1ere classe, Kyriad, Formule1, Balladins, Ibis, city hôtel.

<u>PRIMES KILOMETRIQUES</u>	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0.02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour; référence dicoroute)
<u>SOUVENIR</u>	Une gourde du national de badminton sera offerte à chaque participant
<u>RESPONSABILITE</u>	Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs athlètes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

<u>REGLEMENTS</u>	Se référer aux règlements Généraux 2016/2020 et Particuliers 2018/2019 sur le site de L'UGSEL nationale. (www.ugsel.org)
<u>REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL</u>	Cédric GUILLEMAN
<u>MEMBRES CTN</u>	André WICQUART – Annaïg GAUTIER – Florian BUSNEL – Vincent FERRON – François LE DERF
<u>RESPONSABLE LOCAL</u>	Nicolas BIGOT
<u>RESPONSABLE JO</u>	Jean Marc LEYGNAC
<u>Charte Ethique et Sportive</u>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive
<u>ARBITRAGE</u>	Il sera assuré par des jeunes arbitres officiels UGSEL lors des phases finales. Rappel : le règlement exige que chaque équipe qualifiée présente un(e) arbitre certifié(e)
<u>JURY D'APPEL</u>	Il sera constitué comme indiqué dans l'article 16.3 du titre VI des règlements généraux
<u>LICENCES</u>	Les licences sont obligatoires et seront vérifiées dans chaque salle avant la compétition. <u>Point de vigilance sur l'article 9</u> des règlements généraux concernant la licence encadrement. <i>Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.</i>
<u>CHAUSSURES</u>	Chaque compétiteur doit se munir de chaussures avec des semelles propres qui ne marquent pas le sol
<u>TENUE VESTIMENTAIRE</u>	Dans les épreuves organisées par l'Ugsel, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou les officiels. (Article 10 des Règlements Généraux)
<u>MATERIEL</u>	Chaque élève se présente avec sa raquette. La compétition se déroulera avec des volants Mavis 300. Chacun est libre d'amener ses propres volants plumes et de les utiliser, si accord entre les joueurs concernés par le match.

<p><u>REGLEMENT DISCIPLINAIRE</u></p>	<p>Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. (Article 29 des Règlements généraux)</p>
<p>Rappel de l'article 24, Règlements généraux, Titres fédéraux et récompenses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les championnats nationaux aboutissent à la délivrance de titres officiels, reconnus et protégés par l'Ugsel. Ils ne peuvent être définis et attribués que pour des championnats tels que définies par l'article 14 des présents Règlements généraux. Afin de garantir la qualité et la représentativité des titres officiels de l'Ugsel, des conditions minimales de participation sont fixées pour leur attribution : En individuel et par équipes, en deçà de 4 présents dans une épreuve sur le championnat national, il ne sera attribué ni titre ni HNSS. 	
<p><u>VOL</u></p>	<p>L'UGSEL 60 décline toute responsabilité en cas de vol, d'oubli ou de perte de matériel et d'objets personnels. Veillez à ne rien laisser dans les vestiaires.</p>

PROGRAMME GENERAL

MARDI 4 JUIN 2019

16h00 - 19h00 : Accueil des délégations sur le site de l'institution Saint Esprit BEAUVAIS
(rue du Caurroy 60000 BEAUVAIS)

19h00 - 20h30 : Diner (l'institution Saint Esprit - rue du Caurroy 60000 BEAUVAIS)

20h30 : Réunion technique (institution Saint Esprit)

MERCREDI 5 JUIN 2019

07h30 : Ouverture des salles

07h30 - 8h30 : Echauffements

8h30-8h40 : Charte sportive

08h40 - 18h00 : Compétitions Individuelles

11h30 : Pique-nique dans les salles

17h - 18h30 : Accueil des délégations sur le site de l'institution Saint Esprit BEAUVAIS

18h30 : **Carrefour des terroirs (adultes)**

Chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le diner du 2nd jour

A partir de 19h00 : Diner à la cantine de l'institution Saint Esprit

JEUDI 6 JUIN 2019

07h30 - 8h30 : Ouverture des salles et échauffement

08h30 - 13h00 : Compétitions Equipes

11h30 : Déjeuner (pique-nique servi dans les salles à préciser sur le questionnaire la salle et le nombre)

14h00 - 17h00 : Compétitions (finales individuelles et équipes) GYMNASE ALLONNE

17h30 : Palmarès

A partir de 16H30 : Distribution des paniers repas



Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org